

CANALISATION DU SAINT-LAURENT

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. R. B. BENNETT (leader de l'opposition): Avant l'appel de l'ordre du jour, monsieur l'Orateur, je désire appeler l'attention du très honorable premier ministre (M. Mackenzie King) sur un discours prononcé hier soir à Détroit par le sénateur Pittman, dans lequel il a cité une lettre que lui a adressée le président des Etats-Unis au sujet de la canalisation du Saint-Laurent. Je désire savoir si l'on songe à modifier l'accord actuel signé par les Etats-Unis et le Canada, ou si cela a été discuté. S'il est difficile de répondre à cette question sans consulter les documents, je prierais le très honorable député de considérer ces observations comme un avis de question.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING: Mon très honorable ami a parlé d'une lettre qui lui a été adressée; il a voulu dire une lettre envoyée par le président des Etats-Unis au sénateur Pittman.

Le très hon. M. BENNETT: Oui.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je répondrai immédiatement à mon très honorable ami. Nous avons été prévenus, comme le dit le président dans sa lettre, que le gouvernement américain cherche à aborder de nouveau certains problèmes que comportent les projets relatifs à l'amélioration du système des Grands Lacs et du Saint-Laurent, mais nous n'avons pas encore été mis au courant des détails. Lorsque nous les aurons reçus, nous les examinerons.

CONSCRIPTION DES ALLEMANDS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. S. WOODSWORTH (Winnipeg-Centre-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai posé, hier, une question au sujet d'une déclaration du consul général allemand. Depuis, d'après la presse, il a expliqué qu'une centaine de personnes peut-être seront atteintes par la décision du Reich d'imposer la conscription à tous les citoyens allemands vivant au Canada et à Terre-Neuve pour "un service éventuel dans l'armée allemande". Il cite ainsi les règlements:

...en 1936 tous les nationaux allemands de sexe masculin vivant en Canada et à Terre-Neuve...

C'est-à-dire ceux qui sont nés durant les trois années dont il parle.

...sont appelés à faire du service militaire actif, la classe 1916 étant destinée la première au service de main-d'œuvre du Reich.

Le consul continue sa déclaration il dit que les trois classes mentionnées. . .

...devront se présenter immédiatement, d'ici le 31 mars au plus tard, aux autorités consulaires allemandes compétentes.

De plus, lorsqu'on lui a demandé si ces hommes seraient obligés de partir, il a répondu: "Je pense qu'ils partiront quand même. Oui, je suppose qu'ils seront obligés d'obéir." Il a ajouté que ceux qui négligeraient de se présenter devant les autorités pourraient être punis.

Nous pourrions fort bien demander comment un consul allemand peut infliger une punition en ce pays. La déclaration continue:

Ceux qui désirent servir volontairement et qui font partie des classes de 1911-1915, peuvent demander à s'enrôler à compter du 1er octobre 1936, et ceux des classes de 1912-1919 à compter du 1er octobre 1937. Pour plus amples détails, ces volontaires peuvent s'adresser aux consulats ci-dessus.

C'est une déclaration des plus extraordinaires, et nous avons droit, je crois, à une explication complète du Gouvernement touchant ce qu'il se propose de faire dans les circonstances.

Le très hon. MACKENZIE KING (premier ministre): Je dirai à mon honorable ami qu'après sa question au ministère hier, j'ai fait envoyer un message au consul général d'Allemagne à Montréal lui disant que nous désirions être renseignés exactement sur sa déclaration. J'ai reçu du consul général, M. Kempff, un télégramme disant qu'il a envoyé au Gouvernement le texte de sa déclaration, mais je ne l'avais pas encore reçu au moment de mon entrée à la Chambre cet après-midi. Je prierais donc mon honorable ami de réserver sa question d'hier et sa citation d'aujourd'hui jusqu'à ce que je puisse répondre demain.

M. WOODSWORTH: Du point de vue technique, c'est peut-être la manière régulière de procéder, mais cette déclaration du consul général, à la suite de ma question d'hier, a été publiée dans tout le Canada. Un journal digne de foi, la *Gazette* de Montréal, l'a citée, et je crois que le Gouvernement devrait nous dire ce qu'il se propose de faire à cet égard.

Le très hon. MACKENZIE KING: J'espère que ma réponse sera connue de tout le Canada également.

LE TARIF DE CUBA

A l'appel de l'ordre du jour.

M. J. J. KINLEY (Queens-Lunenburg): Avant que nous passions à l'ordre du jour, je désire demander l'avis du ministre du Commerce (l'hon. M. Euler) au sujet d'une nouvelle publiée dans l'*Hatifax Chronicle* et l'*Hatifax Herald* du 7 mars, disant que Cuba allait appliquer son tarif maximum aux importations venant du Canada parce que nous n'achetons même pas en marchandises cubaines 25 p. 100